

## Radiologie - Informations au patient

Doc	a083010
Date de publication	14/11/1998
Origine	NR
	Radiographie
Thèmes	Relation médecin-patient
	Diagnostic

Un avocat demande au Conseil national s'il existe une règle écrite, ou un usage, invitant le radiologue auquel un patient est adressé, à donner immédiatement à celui-ci après l'examen radiographique, une information ou un avis quant à cette radio, ou au contraire, lui interdisant de le faire pour réserver le soin au médecin traitant ou au gynécologue recevant les radiographies et le protocole, d'informer lui-même le patient.

### Réponse du Conseil national :

Le Conseil national a examiné, en sa séance du 14 novembre 1998, votre lettre du 2 octobre 1998.

A la question "Existe-t-il une règle écrite, ou un usage, invitant le radiologue auquel un patient est adressé à donner immédiatement à celui-ci après qu'il ait passé l'examen radiographique une information ou un avis quant à cette radio....", la réponse est négative.

A la question " .... ou au contraire, lui interdisant de le faire pour réserver le soin au médecin traitant ou au gynécologue recevant les radiographies et le protocole d'informer lui-même son ou sa patiente ?", la réponse est également négative.